



Séance du lundi 11 avril 2016

Date de la convocation: 05/04/2016

Date d'affichage de la convocation : 05/04/2016

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille seize et le onze avril 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 9

Présents : Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Olivier FOUCONNIER, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

Votants: 9

Pour:
9

Représentés:

Secrétaire de
séance:

Excusés: Geneviève FOUCONNIER, Guy CLARAC

MASSEY Laurence

Absents:

Objet: transfert subvention DETR 2015 sur une première tranche de travaux - DE_2016_007

Le maire expose à l'assemblée qu'une subvention de la DETR 2015 d'un montant de 50 568,00€ a été attribuée à la mairie de Préneron pour le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère et le déplacement de la nouvelle mairie.

Le 20 avril 2015, Monsieur le Préfet du Gers nous transmettait l'arrêté du 16/04/2015 portant attribution de cette subvention d'investissement de l'état au titre de la DETR 2015, pour notification.

Un arrêté préfectoral modificatif sera pris dès réception de la présente délibération pour le transfert de cette subvention sur une première tranche de travaux comprenant le rez-de-chaussée, le parvis, l'assainissement, et la façade, pour une enveloppe prévisionnelle de 144 480,00€.

Le Maire soumet le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel des travaux	144 480,00€
Dont :	
Subvention DETR 2015 (35%)	50 568,00€ (acquise)
Subvention Conseil Général F.R.I. (9%)	13 000,00€ (acquise)
Subvention Réserve Parlementaire (6,92%)	10 000,00€ (acquise)
Emprunt	70 912,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

SOLLICITE le transfert de la subvention DETR 2015 sur la première tranche de travaux comprenant le rez-de-chaussée, le parvis, l'assainissement, et la façade, pour une enveloppe prévisionnelle de 144 480,00€.

ARRETE le plan prévisionnel de financement des travaux supra.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire : Guy Favarel

Date réception préfecture et publication le : 12/04/2016.